BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVème REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° O45/96/ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES CONTRATS DE FINANCEMENT DES PROJETS SITARAIL-BURKINA FASO A&B SIGNES A WASHINGTON LE 10 OCTOBRE 1995.

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;

VU la Résolution n° 01/92/ADP/du 17 Juin 1992, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 19 novembre 1996 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er *: Le Gouvernement est autorisé à ratifier les contrats de financement des projets SITARAIL-BURKINA FASO A & B signés à Washington le 10 octobre 1995.*

Article 2 *: La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 19 novembre 1996

Le Secrétaire de Séance

Dasmané Z E B A

Le Président

Dr Bongnessan Arsène YE

BURKINA FASO • Le Président de L'Assemblée du peuple